

Bonjour,

Pour les inscriptions majeurs non licenciés, vous devez fournir un justificatif de Parcours Prévention Santé (PPS).

La procédure pour obtenir ce justificatif est la suivante :

LA DÉMARCHE EST PAYANTE : 5 €

Le paiement de 5 € est demandé directement sur la plateforme de la FFA pour obtenir votre justificatif PPS.

Étape 1 : Accéder à la plateforme

Rendez-vous sur le site : <https://pps.athle.fr/>

Étape 2 : Créer ou accéder à votre compte

- Si vous avez déjà un compte, connectez-vous.
- Sinon, créez votre compte

Étape 3 : Renseigner vos informations

- Saisissez vos informations personnelles.

Étape 4 : Vérifier vos informations

- Confirmez vos informations ou modifiez-les si besoin avant de continuer.

Étape 5 : Regarder les vidéos de prévention

- Visionnez les différentes vidéos proposées par la plateforme.

Étape 6 : Régler les 5 €

- Passez au paiement de 5 € pour valider la démarche.

Étape 7 : Récupérer votre justificatif

- Retrouvez votre justificatif PPS dans votre espace personnel.

Étape 8 : Finaliser l'inscription

- Saisissez le numéro obtenu dans votre dossier d'inscription NJUKO.

 Sans ce numéro, l'inscription du participant ne pourra pas être validée.

Sportivement,

Toute l'équipe de la Foulée Saint-Marcellinoise

Dans le respect de la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) relative au Parcours Prévention Santé (PPS). Pour toute question concernant l'obtention de votre justificatif PPS, consultez l'aide officielle de la FFA : <https://support-pps.athle.fr/support/home>